

Le professorat libre

Autor(en): **Micot, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 28

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Notre enquête. — Guerre et chômage féminin : I. Le professorat libre : M. MICOL ; II. Les employées de commerce et de bureau : M. GIOVANNA.
 — Lettre d'Allemagne : H. SACHS. — De ci, de là... — Choses de Hollande : I. Le Conseil néerlandais contre la guerre : P. de H. ; II. Le manifeste des femmes allemandes et la réponse des femmes hollandaises. — A travers les Sociétés.

Avis important. — Nous informons ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1915 qu'une quittance de remboursement leur sera présentée à partir du 15 février, à laquelle nous les prions de réserver bon accueil.

Ce système de remboursement postal étant, dans les circonstances actuelles, trop difficile à pratiquer à l'étranger, nous serons obligés, à partir du 1^{er} mars, de suspendre le service de notre journal à ceux de nos abonnés de l'étranger, qui n'auront pas, à cette date, acquitté le montant de leur abonnement par mandat-poste ou par timbres internationaux.

*L'Administration du
Mouvement Féministe.*

NOTRE ENQUÊTE

Le sujet mis à l'ordre du jour de la dernière séance de l'Association genevoise pour le suffrage féminin ayant éveillé beaucoup d'intérêt, nous élargissons le cercle de ceux qui ont répondu à cette question, en la posant maintenant à tous nos lecteurs :

La guerre est-elle favorable ou non au développement du féminisme ?

Nous publierons les réponses reçues dans nos prochains numéros ; mais vu la place restreinte dont nous disposons, nous demandons instamment à nos correspondants de ne pas dépasser le format d'une carte postale.

La Rédaction.

GUERRE ET CHÔMAGE FÉMININ

Nous nous proposons de publier sur cet important sujet — un de ceux qui doit préoccuper le plus notre féminisme suisse comme la conséquence la plus directe de la guerre dans notre pays — une série d'articles signés par des spécialistes. Nous avons dû toutefois nous borner, vu la difficulté d'obtenir des statistiques et l'extrême variabilité des circonstances économiques d'une région à l'autre, à l'étude du chômage féminin dans une seule de nos villes : Genève, préférant concentrer tous nos efforts sur un travail sérieux et approfondi, plutôt que de les éparpiller sur une trop vaste surface d'enquête.

(Réd.)

I. Le professorat libre.

Comme toutes les activités, la profession de l'enseignement a été profondément atteinte, mais pour des raisons peut-être un peu différentes. Si maintes fabriques ont été fermées, c'est que la matière première manquait, c'est qu'on ne pouvait plus vendre les objets fabriqués, c'est que les patrons n'avaient pas l'argent nécessaire pour rétribuer leurs employés — toutes raisons parfaitement raisonnables. Au mois d'août, au premier moment de la panique, il nous a semblé à tous, et c'était fort compréhensible à ce moment, que la chose non seulement essentielle, mais la seule importante, était de s'assurer le vivre et le couvert. Il semblait que, si l'on pouvait avoir de quoi manger, peu importait le reste. Oui. Mais, justement, ce « de quoi manger » restait problématique pour beaucoup. Puis, la peur se calmant un peu, beaucoup comprirent que, pour que la vie normale générale reprît, il fallait que chacun s'efforçât de reprendre sa vie normale particulière.

Et l'on pensa à le faire le plus économiquement possible — chose fort sensée. Mais si l'on devait se poser cette question : « De quoi puis-je me priver, moi et les miens ? », il ne fallait pas oublier d'y joindre cette autre : « De quoi n'ai-je pas le droit de priver les autres ? »

Un grand effort, un merveilleux effort de charité s'est manifesté cet hiver à Genève ; nous en avons la preuve vivante dans toutes ces œuvres de solidarité qui ont été créées. Mais, pour les créer, il fallait parfois se priver, et l'on n'a pas toujours songé qu'en se privant de certaines choses, on enlevait leur gagne-pain à beaucoup de ceux qui, au jour le jour, vivent de leur travail. Et parmi ceux-là, se trouvent les professeurs, maîtres et maîtresses de l'enseignement libre, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de charge officielle, qui n'ont pas de situation stable, ceux qui, justement, vivent au jour le jour de leur travail.

Les personnes appartenant à l'enseignement libre peuvent se diviser en trois catégories, suivant leur activité, catégories qui ont été diversement atteintes.

1° Les maîtres et les maîtresses d'externats.

2° Les personnes enseignant dans les pensionnats.

3° Les personnes ne se rattachant à aucune institution ou enseignant dans une école privée de musique ou de beaux-arts.

Les externats ont été les plus favorisés ; car, malgré les craintes du début, les écoles ont eu leur nombre d'élèves habituel, même augmenté momentanément. Et si quelques-uns de ces externats ont fait à leurs élèves des conditions inférieures à

celles qu'ils font habituellement -- conditions qu'ils n'ont pas tous imposées à leurs collaborateurs -- ils n'ont en somme pas trop souffert.

En revanche, les pensionnats ont été vivement atteints. En effet, la clientèle de ces établissements se recrute parmi la jeunesse étrangère, et il va sans dire que dans les conditions où l'Europe entière se trouve maintenant, peu de familles songent à se séparer de leurs enfants.

Et tels pensionnats qui peuvent recevoir 18, 15, ou 12 élèves, ont vu leur nombre réduit à 5, à 4, à 3. Et tel autre qui attendait pour cet hiver une vingtaine de jeunes filles a dû fermer complètement ses portes, aucune des élèves n'étant venue.

Et puis ce sont les personnes ne se rattachant à aucune institution, celles qui ne vivent que de leçons particulières; les unes, pouvant se charger d'un enseignement général, ont encore trouvé quelque travail; mais les autres, celles qui enseignent les langues, et surtout celles qui enseignent les arts d'agrément, ont été cruellement éprouvées. Car, si l'on est un peu revenu d'une économie exagérée en ce qui concerne l'instruction générale, on a trop conservé cette idée que la peinture, la diction, la musique, c'est du luxe, et qu'il faut supprimer les dépenses de luxe. Encore une fois, on ne s'est pas demandé si, en se privant soi-même de luxe, on ne privait pas d'autres du nécessaire.

Et nous n'avons encore parlé que de l'activité elle-même. Mais, comment a été rétribuée cette activité? Malheureusement, il faut le dire, pas toujours d'une manière équitable. Car, si les externats, les pensionnats, et beaucoup de particuliers ont fait tout leur possible pour rémunérer leurs collaborateurs en proportion du travail donné, beaucoup trop de leçons ont été l'objet d'un vilain marchandage. Souvent la diminution de prix a été proposée par le professeur, mais trop souvent aussi elle a été imposée par l'élève.

Et maintenant, voici quelques chiffres. D'après les renseignements que nous avons recueillis, la diminution de gains est allée de 25 % (diminution bien faible) à 50 % et même à 75 %, sans parler des professeurs qui, en temps ordinaire, avaient leur journée entière occupée et qui se trouvent, cette année, avec deux, voire même un élève, quand encore cet unique élève ne fait pas défaut d'une manière inattendue.

Dans ce tableau que nous avons essayé d'esquisser, nous avons dû relever des choses pénibles; mais ces choses pénibles mêmes font paraître d'autant plus juste, même généreux, le geste de ceux qui ont compris que l'entraide ne consiste pas seulement dans le fait d'inscrire son nom en tête d'une liste de souscription ou de s'occuper d'une œuvre de bienfaisance, mais à faire tout son possible pour que le travail, la vie active et digne de ceux qui nous entourent ne soit pas trop bouleversée.

M. MICOL.

II: Les employées de commerce et de bureau.

Une remarque s'impose, tout d'abord. Il est extrêmement difficile de saisir toutes les modifications aux conditions du travail qui sont la conséquence de la crise économique. Ces modifications revêtent les formes les plus multiples, les plus changeantes, les plus instables, en l'absence de contrats écrits. Leurs causes nous échappent, car elles découlent surtout de la situation faite à l'employeur par les perturbations actuelles.

Il serait donc imprudent, téméraire, parfois même injuste de vouloir tirer des enquêtes des conclusions précises, et surtout des condamnations. Tout au plus, devons-nous nous borner à constater les faits. Les renseignements que nous avons pu

recueillir à ce sujet, nous viennent de source sûre; et, une fois de plus, nous avons pu constater quelle conscience, quelle clairvoyance, l'ouvrière, l'employée sérieuses apportent dans l'appréciation des faits.

Chez les employées de commerce.

Dans les premiers jours d'août, les bruits les plus pessimistes couraient. Les journaux étrangers s'en faisaient l'écho. Beaucoup de magasins, disait-on, allaient fermer. D'autres ajoutaient: Beaucoup de magasins ont fermé.

Constataction faite: très peu de magasins ont clos leurs volets et apposé l'étiquette blanche: « Fermé pour cause de mobilisation ».

Ce qui est vrai, c'est que les chefs de maison se sont demandé avec angoisse ce qu'il en allait advenir, et que les mesures de prudence édictées par les banques n'étaient pas faites pour les rassurer.

Quelques-uns ont pris peur, et malgré l'absence des motifs prévus par la loi: mobilisation du chef de l'entreprise, manque de matière première, ils ont donné congé à leur personnel. Disons plus exactement: ils ont renvoyé tout leur personnel le 1^{er} août.

Rares, très rares, cependant, sont ceux qui recoururent à ce moyen extrême et brutal. Beaucoup qui prévoyaient une suspension presque absolue des affaires, en raison de leur genre d'articles, essayèrent de garder leurs employées et ne les remercièrent qu'à leur cœur défendant.

A ce sujet nous citerons les réflexions d'une négociante dont le petit magasin occupait une employée: « Les affaires ont baissé de 20 %. Dans ces conditions, j'ai dû diminuer les frais généraux, en donnant congé à ma jeune employée. Beaucoup de modestes patrons et patronnes n'ont que le roulement régulier de leurs affaires pour faire face à de gros frais généraux, tout leur capital étant engagé dans leur commerce. Je suis persuadée que bon nombre ont été navrés de congédier leur personnel ou de diminuer leurs appointements. Si de grandes maisons ont agi autrement, c'est qu'elles ont pu le faire. Quant aux autres, il faut espérer qu'elles se sont laissées guider par un motif juste et que c'est contraintes par des circonstances connues d'elles seules, qu'elles ont diminué leur personnel. »

Ces considérations nous paraissent marquées au coin du bon sens et de l'équité.

Voici un autre témoignage:

« Quelques maisons, en renvoyant tout ou partie de leur personnel, en réduisant les salaires, n'ont-elles pas profité de la situation, par crainte de l'avenir, par intérêt? Ce qui nous le fait soupçonner, c'est que ces mesures ont été prises à un moment où les affaires sont presque nulles, août et septembre étant des mois de morte-saison. »

Avions-nous raison de dire qu'il est difficile, impossible même de conclure et de porter un jugement?

Résumons-nous donc dans les faits, tels qu'ils ont pu nous être connus.

Donc: pas ou presque pas de magasins fermés; quelques rares négociants renvoyant du coup tout leur personnel au début de la guerre; bon nombre de négociants, surtout de petits négociants essayant de tenir et ne donnant congé à leurs employées qu'à la dernière extrémité.

Un certain nombre de commerçants, à la tête de grands magasins, ont renvoyé avec avertissement une partie du personnel, les derniers engagés. On nous fait remarquer que, dans plus